



B.P. 70046
57057 METZ CEDEX 2
Téléphone: 03 87 30 12 42
Télécopie: 03 87 30 70 73

AVIS

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le

MARDI 15 DECEMBRE 2020 à 20 HEURES 00

à l'Espace Henri CHATEAU, place de l'église à Longeville-lès-Metz

En raison de la lutte contre l'épidémie du COVID-19, la réunion de Conseil Municipal se tiendra exceptionnellement dans l'Espace Henri CHATEAU de la commune afin de pouvoir faire appliquer les gestes barrières et respecter les normes sanitaires. L'accès au public sera limité à 05 personnes dans l'ordre d'arrivée. Le port du masque est obligatoire.

A l'ordre du jour, arrêté à la date de la présente convocation :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020
- Approbation de l'ordre du jour
- Désignation du secrétaire de séance.

Administration Générale

- Point n°1 – Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la commune de Longeville-lès-Metz. (Rapporteur : M. le Maire)
- Point n°2 – Désignation du représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au sein de Metz Métropole. (Rapporteur : M. BAUDINET)
- Point n°3 – Adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle. (Rapporteur : Mme HEISSERER)
- Point n°4 – Adhésion à des groupements de commandes permanents à la carte – Metz Métropole. (Rapporteur : M. BAUDINET)
- Point n°5 – Adhésion à un groupement de commandes - relatif au programme FUS@E. (Rapporteur : M. le BAUDINET)
- Point n°6 – DGFIP – Adhésion par convention au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFip. (Rapporteur : M. BAUDINET)
- Point n°7 – Accueil de jeunes citoyens dans le cadre du Service Civique au sein des services municipaux – convention d'intermédiation avec le Cri-Bij de la Moselle. (Rapporteur : M. HOZE)

Finances

- Point n°8 – Prêt de matériel de signalisation – règlement – adoption. (Rapporteur : M. BAUDINET)

Ressources Humaines

- Point n°9 – Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet. (Rapporteur : M. le Maire)



LE MAIRE

Manuel BROCARD

(Pour affichage officiel "Mairie" et "Saint-Symphorien")